



Code de conduite pour les membres des organes et le personnel du Groupe TCS et des sections du TCS

GCC/2/R/F

Préambule

Le succès du Touring Club Suisse (TCS) se fonde sur sa réputation en tant qu'organisation à but non lucratif, digne de confiance et indépendante, avec un haut degré de professionnalisme. Toutes les personnes travaillant pour le compte du TCS ont comme tâche permanente de préserver cette bonne réputation sur le long terme et de la renforcer de jour en jour en prenant des décisions judicieuses basées sur des principes éthiques et des mesures visant le bien-être de nos membres.

Par conséquent, l'ensemble des membres des organes et le personnel du TCS s'engagent à respecter la lettre et l'esprit du code de conduite. L'ensemble des cadres sont invités à exercer leur rôle de modèle et de veiller à la mise en œuvre du présent code de conduite.

Le respect des engagements du présent code de conduite doit renforcer la confiance que portent nos membres ainsi que nos partenaires au TCS et à ses prestations.

1. Nous oeuvrons dans l'intérêt de nos membres

- 1.1** L'intérêt de nos membres est au centre de nos préoccupations.
- 1.2** Les moyens financiers du TCS proviennent en grande partie de ses membres. Nous respectons les moyens qui nous sont confiés et les biens du TCS. Nous les utilisons dans l'intérêt des membres et évitons des dépenses inutiles.
- 1.3** Dans notre offre de prestations et lorsque que nous portons assistance, nous nous efforçons de préserver la sécurité et la santé de nos membres.
- 1.4** Nous veillons à ce que nos membres soient traités de manière égale.

2. Nous respectons les lois et nous comportons de manière intègre

- 2.1** Nous reconnaissons l'ordre juridique en vigueur ainsi que les règlements et directives internes.
- 2.2** Nous les respectons dans nos activités et nous comportons de manière intègre dans nos rapports quotidiens avec l'ensemble de nos interlocuteurs internes et externes.
- 2.3** Nous protégeons les biens matériels et immatériels du TCS (marques, droits d'auteur, know-how de l'organisation, etc.) et respectons ceux des tiers.

3. Nous sommes un partenaire loyal et de confiance

- 3.1** Nous assumons nos engagements à l'égard du TCS, des membres, des partenaires ou des employés. Nous répondons personnellement de nos actions et nous respectons la parole donnée.
- 3.2** Nous négocions selon les règles de la bonne foi et nous ne promettons que ce que nous pouvons tenir.
- 3.3** Nous suivons les principes du marché libre et de la libre concurrence et ne tolérons aucun accord ou pratique concertée avec d'autres entreprises ayant pour but ou pour effet de restreindre la concurrence de manière illicite.

4. Nous agissons de manière transparente

- 4.1** Nous communiquons de manière honnête et transparente envers les membres, les partenaires, le personnel, les autorités, les médias et le public, ainsi qu'entre collègues. La communication avec les médias et les autorités est assurée exclusivement par les services compétents.
- 4.2** Nous exprimons clairement nos opinions.
- 4.3** Si nous sommes confrontés à des difficultés ou des situations problématiques, nous ne les esquivons pas et en parlons ouvertement avec nos collègues et notre hiérarchie.

5. Nous protégeons les données et respectons la confidentialité

- 5.1** Nous attachons une grande importance à la sécurité de l'information et à la protection des données personnelles, en particulier celles de nos collaboratrices et collaborateurs, membres et partenaires.
- 5.2** Nous traitons et transmettons les données personnelles de nos collaboratrices et collaborateurs, membres et partenaires uniquement dans le cadre de notre travail et dans le respect des dispositions légales et des directives internes. Cela vaut explicitement aussi pour l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- 5.3** Nous respectons toute obligation de confidentialité, à l'interne comme envers les tiers, également au-delà de la dissolution des rapports de travail. De manière générale, les informations qui ne relèvent pas du domaine public (secrets commerciaux, stratégie, projets de développements ou partenariats, etc.) sont à considérer comme confidentielles.

6. Nous utilisons l'intelligence artificielle (IA) de manière éthique

- 6.1** Nous nous engageons à ne pas utiliser l'IA pour tromper ou manipuler.
- 6.2** Nous n'utilisons l'intelligence artificielle qu'à des fins éthiques et socialement acceptables.

7. Nous respectons la sécurité, la santé et l'égalité des chances au travail

- 7.1** Nous protégeons la personnalité et la santé de notre personnel et respectons les lois en vigueur en matière de santé et sécurité au travail.
- 7.2** Nous prenons des mesures adéquates contre toute forme de harcèlement psychologique ou sexuel ainsi qu'en matière de prévention des accidents au travail.
- 7.3** Nous promouvons l'égalité des chances et des salaires et rejetons toute discrimination en raison du genre, âge, culture, origine ethnique, identité sexuelle, handicap, religion ou convictions personnelles.

8. Nous respectons les droits humains

- 8.1** Nous respectons les droits humains reconnus au plan international et favorisons leur mise en œuvre.
- 8.2** Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé ou d'esclavage moderne.
- 8.3** Nous rejetons toute forme de travail des enfants.

9. Nous nous engageons pour le développement durable

- 9.1** Nous nous engageons pour des solutions durables et utilisons les ressources de manière économique, efficace, responsable et respectueuse de l'environnement.
- 9.2** Nous veillons à prendre en compte l'impact sur l'environnement et le climat dans nos activités.
- 9.3** Nous respectons les dispositions légales et les normes environnementales en vigueur.

10. Nous luttons contre la corruption

- 10.1** Nous agissons proactivement pour identifier les risques de conflit éventuel entre les intérêts personnels et les intérêts du TCS et appliquons les règles internes sur la récusation et l'implication du Compliance Officer.
- 10.2** Nous nous interdisons de nous servir de notre position ou de notre connaissance de l'organisation pour nous procurer des avantages particuliers ou en procurer à des personnes proches.
- 10.3** Nous ne tolérons aucune forme de corruption.
- 10.4** Sauf si cela s'inscrit dans les usages et que les règles internes sont respectées, nous n'acceptons ni ne sollicitons d'invitations ou cadeaux de la part de tiers et n'offrons ni invitation ni cadeau à des décideurs publics ou privés.

11. Nous sanctionnons les infractions

- 11.1** Nous ne tolérons pas les violations des prescriptions légales, du présent Code de conduite et des règlements et directives internes.
- 11.2** Selon la gravité du cas particulier, elles pourront être sanctionnées par des mesures en matière de droit du travail, voire entraîner des poursuites civiles ou pénales.

12. Signalement d'infractions (Whistleblowing)

- 12.1** Nous signalons tout acte potentiellement illicite ainsi que toute violation du présent Code de conduite à notre hiérarchie et/ou au Compliance Officer (compliance@tcs.ch). Les membres du personnel qui signalent en toute bonne foi de tels agissements ne subiront aucun préjudice, même si le signalement s'avère finalement infondé. Les personnes qui le souhaitent peuvent adresser leurs signalements de manière anonyme au Compliance Officer, qui les traite de manière confidentielle et prend les mesures nécessaires.
- 12.2** En cas de question relative à la mise en œuvre du Code de conduite ou d'incertitude quant au comportement à adopter dans une situation concrète, nous sollicitons notre hiérarchie et le Compliance Officer.